

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., CHAPITRE C-4.1)

ORDONNANCE Numéro 10

ORDONNANCE VISANT À ÉTABLIR ET À MODIFIER DES VOIES DE CIRCULATION À L'USAGE EXCLUSIF DES AUTOBUS ET DE CERTAINES AUTRES CATÉGORIES DE VÉHICULES

Vu l'article 295 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

Vu l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,
chapitre C-4.1);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs
relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

À la séance du 8 juillet 2020, le comité exécutif décrète :

1. Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont
réservées à l'usage exclusif des autobus et certaines autres catégories de véhicules selon les
modalités indiquées aux tableaux suivants :

1° allongement des heures d'opération de voies réservées existantes :

Nom de l'axe	Type de voie réservée	de	à	Direction	Plage horaire (lundi au vendredi)
Boulevard René-Lévesque	Bus et taxis	Sussex	Berri	Est	6 h 00 – 10 h 00 14 h 30 – 19 h 30
		Papineau	Atwater	Ouest	6 h 00 – 10 h 00 14 h 30 – 19 h 30
Boulevard Louis-H.-La Fontaine	Bus, taxis et covoiturage 2+	des Roseraies	Curatteau	Sud	15 h 00 – 19 h 30

2° prolongement de voies réservées existantes :

Nom de l'axe	Type de voie réservée	de	à	Direction	Plage horaire (lundi au vendredi)
Boulevard Rosemont	Bus et taxis	Saint-André	Saint-Hubert	Est	15 h 30 – 18 h 30

3° nouvelles voies réservées :

Nom de l'axe	Type de voie réservée	de	à	Direction	Plage horaire (lundi au vendredi)
Chemin de la Côte-de-Liesse	Bus, taxis et covoiturage 2+	Graveline	Delmeade	Est	15 h 30 – 18 h 30
Chemin Queen-Mary	Bus et taxis	Macdonald	Cedar Crescent	Est	6 h 30 – 9 h 30
				Ouest	15 h 30 – 18 h 30
Avenue De Lorimier	Bus	35 m au nord de Rachel	Rachel	Sud	En tout temps
Boulevard Langelier	Bus, taxis et vélos	Sherbrooke	Bélanger	Sud	6 h 30 – 9 h 30
				Nord	15 h 30 – 18 h 30
	Bus et taxis	Bélanger	Dumesnil	Sud	6 h 30 – 9 h 30
				Nord	15 h 30 – 18 h 30
Boulevard des Trinitaires	Bus et taxis	De La Vérendrye	l'avenue Lamont	Nord	6 h 30 – 9 h 30 15 h 30 – 18 h 30
		Newman	Irwin	Sud	6 h 30 – 9 h 30 15 h 30 – 18 h 30
		Lacroix	De La Vérendrye	Sud	6 h 30 – 9 h 30
Boulevard Louis-H.-La Fontaine	Bus, taxis et covoiturage 2+	Autoroute 40	des Roseraies	Sud	15 h 00 – 19 h 30

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le 13 juillet 2020.